

**PROJET ACADEMIQUE ART ET CULTURE 2005 – 2009 : OBJECTIFS et ACTIONS ENVISAGEES (avec prise en compte de la nouvelle circulaire d'avril 2008)
PLAN D' ACTIONS 2008-2009 ; PERSPECTIVES 2009-2010**

OBJECTIFS	ACTIONS ENVISAGEES DANS LE PLAN INITIAL	PLAN D' ACTIONS 2008-2009	INDICATEURS EN 2008-2009 En bleu les indicateurs des départements	PERSPECTIVES 2009-2010
<p>1- Améliorer l'accès à l'éducation artistique et culturelle de tous les élèves et prioritairement aux élèves en ayant le plus besoin (Education Prioritaire, LP, zones rurales)</p>	<p>11- Repérer tous les acteurs et opérateurs de terrains locaux et les mobiliser</p> <p>12- Favoriser les projets dans les établissements Education prioritaire, Lycée Professionnel, zones rurales ; Veiller à une articulation temps scolaire et péri scolaire</p> <p>13- Valoriser les projets et réalisations de ces publics (Lycée Professionnel, Education Prioritaire) par des rencontres, publications...</p> <p>14- Réduire les déséquilibres territoriaux : - favoriser les actions décentralisées des porteurs de projets, - favoriser les aides aux transports pour aller à la rencontre des lieux culturels</p>	<p>11 Multiplier les réunions de territoires regroupant tous les acteurs dont les personnes et lieux ressources</p> <p>12 Encourager les actions artistiques et culturelles dans les projets d'établissement en Education Prioritaire et Lycée Professionnel.</p> <p>13. Accentuer la communication de la valorisation académique des actions des Lycée Professionnel en mai 2008</p> <p>14 Développer les projets Education Artistique et Culturelle dans les Volets Artistiques et Culturels des projets d'établissement</p> <p>15 Suivre l'accompagnement éducatif dans les collèges à la rentrée 2008</p> <p>16 Généraliser des partenariats avec les collectivités territoriales qui soutiennent les projets territoriaux</p>	<p>11- Nombre de forums de proximité ou réunions de territoires organisés (cf compte rendu des départements)</p> <p>12- Nombre de projets en Lycée Professionnel</p> <p>13 Nombre de projets présentés lors de la journée académique des Lycées Professionnels ; Production et diffusion du DVD journée Lycée Professionnel</p> <p>14- Nombre de projets Education Artistique et Culturelle dans les contrats d'objectifs et le dossier unique. (premier et second degré)</p> <p>15 Nombre et type d'actions dans le cadre de l'accompagnement éducatif</p> <p>16 – Implication des collectivités</p>	<p>Poursuivre la stratégie de territoires</p> <p>Pérenniser le travail avec les élèves de la voie professionnelle et l'accompagnement pour la journée de valorisation « arts et culture en Lycée Professionnel ».</p> <p>Présence d'un Volet Artistique et Culturel dans tous les EPLE en éducation prioritaire avec mobilisation des structures culturelles sur leurs territoires.</p>
<p>2- Augmenter et/ou diversifier l'offre pour une cohérence de la formation des élèves dans les pratiques artistiques et culturelles.</p>	<p>21- Rééquilibrer les offres de formations en matière d'enseignement optionnel dans les lycées</p> <p>22- Rééquilibrer ou enrichir les offres artistiques et culturelles dans certains domaines. Renforcer ceux ayant un lien direct avec les apprentissages fondamentaux du projet académique du rectorat :</p> <p>23- Favoriser les liaisons premier et second degrés de proximité à l'image de certains jumelages ou stages de formations</p>	<p>21 – Valoriser le Volet Artistique et Culturel dans les projets d'établissements et les contrats d'objectifs</p> <p>22 Faire évoluer des cartes des options au niveau académique (Valence et Aubenas théâtre) et des Classes à Horaires Aménagées Musique et Danse</p> <p>23 – Donner priorité aux domaines et aux démarches en lien avec les compétences du socle (langage, culture scientifique, culture humaniste) Renforcer les domaines liés au patrimoine</p> <p>24 Expérimenter l'installation de résidences d'artistes dans les établissements.</p> <p>25 Etablir un lien entre le nouvel enseignement Histoire des Arts et les Volets Artistique et Culturel</p> <p>26-. Continuer le travail en liaisons 1^{er} et second degré : formation, scènes communes, jumelage...</p>	<p>21- Evolution des procédures de formalisation et de choix des projets, notamment dans les contrats d'objectifs,</p> <p>22- Evolution des options artistiques en lycée à la rentrée 2009 ainsi que la carte des Classes à Horaires Aménagées Musique et Danse</p> <p>23- Pourcentage des projets littérature, culture scientifique et pourcentage de projets patrimoine par rapport à l'ensemble des projets mis en œuvre</p> <p>24 Premier bilan des résidences actuelles d'artistes.</p> <p>25- Bilan du Réseau d'Experts en Histoire des Arts</p> <p>26 Nombre de formations liaison mises en place</p>	<p>Aider à la structuration des Volets Artistique et Culturel dans tous les établissements</p> <p>Adapter les dispositifs Education Artistique et Culturelle en lycée</p> <p>Poursuivre les projets expérimentaux.</p> <p>Préparer les conditions de mise en place des résidences.</p> <p>Développer les dispositifs cinéma et les formations liées à ces dispositifs</p> <p>Structurer les groupes sciences des départements et impulser les actions scientifiques au niveau académique (groupe académique sciences ?)</p> <p>Etablir le lien entre l'Histoire des Arts et les réseaux des structures culturelles susceptibles de collaborer à la formation des formateurs, des enseignants et à l'élaboration d'outils et de projets en direction des élèves.</p>

<p>3-</p> <p>Organiser le partenariat aux différents niveaux des territoires</p>	<p>31- Faire fonctionner le groupe de travail académique et créer des groupes de travail plus restreints</p> <p>32- Généraliser les groupes de travail par grands domaines artistiques : en arts plastiques, musique, danse... .</p> <p>33- Impulser la création de groupes de pilotage ou comités départementaux « art et culture ».</p> <p>34- Favoriser tous les types de conventionnement</p> <p>35- Harmoniser ou coordonner des calendriers et appels à projet et établir des bases de données communes permettant le recensement et le suivi de toutes les actions locales.</p>	<p>31- Réunion du groupe de pilotage DRAC- Rectorat Renouvellement du protocole inter ministériels.</p> <p>32- Réunions annuelles des commissions académiques de suivi des enseignements et des activités en cinéma, en théâtre et en danse.</p> <p>33- Aider à structurer les groupes de pilotage ou comités départementaux Education Artistique et Culturelle.</p> <p>34- Renforcer la présence et le rôle des professeurs relais de l'E.N dans les structures. Réunion de tous les professeurs relais dans les structures par domaines.</p> <p>35 Finaliser les conventions : - avec les Conseils Généraux (Ardèche, Savoie) - dans les jumelages - autres structures (Pôle National Ressource) - avec des collectivités PLEA (Plan Local d'Education Artistique) ou CLEA (Thonon)</p> <p>36 –Réunions départementales en présence de toutes les institutions partenaires.</p>	<p>31- Tenue de la réunion du groupe de pilotage</p> <p>32- Tenue et bilan des réunions par domaines.</p> <p>33 – Nb. de réunions des Groupes de pilotage dans les départements (cf. comptes rendu départementaux)</p> <p>34- Nombre, domaines et situation géographique des professeurs relais</p> <p>35- Nombre de jumelages avec conventions signées Nombre et nature des conventions signées</p> <p>36- Planning des commissions départementales et régionales.</p>	<p>Faire fonctionner les groupes de pilotage prévus dans les différentes conventions.</p> <p>Structurer les procédures de partenariat au niveau de tous les départements en Identifiant les acteurs EN, culture et collectivités territoriales.</p> <p>Développer la contractualisation de l'Etat avec les collectivités.</p> <p>Renforcer la place des professeurs relais dans les structures culturelles et les coordonateurs départementaux dans une logique de réseau et de travail territorial.</p> <p>Veiller à la cohérence et à la complémentarité des projets validés par l'EN (qualité pédagogique), la DRAC et les collectivités.</p>
<p>4-</p> <p>Veiller à une éducation artistique et culturelle de qualité pour les élèves</p>	<p>41- Evaluer de façon quantitative et qualitative les enseignements artistiques obligatoires à l'école</p> <p>42- Développer un apprentissage actif des élèves selon une réelle démarche de projet les impliquant dans des parcours comportant des temps complémentaires : percevoir, créer et expliciter.</p> <p>43- Veiller à la présence d'un volet « art et culture » dans tous les projets d'établissement</p> <p>44- Renforcer la formation initiale et continue des enseignants en partenariat sur les lieux artistiques et culturels</p>	<p>41 Renforcer l'Evaluation des dispositifs et des acquisitions des élèves</p> <p>42- Favoriser les parcours cohérents des élèves.</p> <p>43 – Renforcer la place des volets artistiques et culturels dans les projets établissements année suite la parution de la circulaire de janvier 2007 et avril 2008</p> <p>44 : Maintenir l'offre de formation pour les professeurs. Prévoir la mise en œuvre de la formation histoire des arts...</p> <p>45- renforcer la formation des personnels de direction, des inspecteurs de l'EN et des référents EPLE.</p>	<p>41- Existence d'outils permettant l'évaluation des actions Nombre de visites des options et des ateliers artistiques et scientifiques</p> <p>Présence des IA IPR, les conseillers de la DRAC et des conseillers de la DAAC dans les temps de réunions de jumelage et de restitutions.</p> <p>42 – Bilan de la mise en œuvre du livret expérimental Isère.</p> <p>43 – Nombre de volets artistiques et culturels dans les écoles et établissements</p> <p>44 – Nombre de stages mis en œuvre en 2008 -2009 et contenu du Plan académique de formation 2009-2010. Organisation de la formation en histoire des arts</p> <p>45- Nombre de formations avec les cadres de l'EN dans les départements.</p>	<p>-Renforcer l'évaluation des actions. Diffuser les outils construits.</p> <p>- Travailler sur les outils permettant de rendre lisible le parcours de l'élève (pour lui et la communauté éducative)</p> <p>-Etablir le lien entre le Volet Artistique et Culturel et l'accompagnement éducatif. Veiller à la qualité des projets présentés.</p> <p>Veiller à la place des missions éducatives des structures artistiques et culturelles dans leurs relations avec le Ministère de la Culture. (volet artistique et culturel dans les conventions)</p> <p>- Impulser la désignation de référents établissements pour la mise en œuvre des Volets Artistique et Culturel</p> <p>- Généraliser la formation en Histoire des Arts (journées de l'inspection + dans tous les stages DAAC + animations pédagogiques)</p> <p>- Développer les formations 1^{er} et second degré sur les territoires.</p> <p>- Mettre en œuvre des formations pour les cadres.</p>